



INFORMATION

Nouvelles de la scène nationale de Karting

CSK: Moteurs autorisés

Après examen détaillé, la CSN a décidé pour 2010 d'autoriser les moteurs suivants dans la Catégorie 125 Sport:

Vortex Rok GP	(Nouveau)	selon règlement du constructeur
PRD Fireball	(Nouveau)	selon règlement du constructeur
Rotax Max		selon règlement du constructeur
lame Leopard		selon règlement du constructeur

Les moteurs suivants sont autorisés pour 2010 dans la Catégorie Junior:

Rotax Max-Junior	selon règlement du constructeur
Vortex Rok Junior	selon règlement du constructeur

Le règlement détaillé ainsi que les fiches techniques sont publiés sur le site Internet de Auto Sport Suisse.

Siège de sécurité:

En Championnat Suisse de Karting, le siège de sécurité est obligatoire pour la tranche d'âge de 8 à 13 ans (Catégorie Super Mini); pour les séries analogues, l'utilisation d'un tel siège est chaudement recommandée en 2010 pour les pilotes de cette tranche d'âge. **Dès 2011**, ce siège sera **obligatoire dans toutes les compétitions** pour les Catégories de pilotes de 8 à 13 ans (sauf Junior/KF).

Précision concernant le siège: Le dossier du siège doit dépasser le casque d'au moins 30 mm, le pilote étant dans sa position normale de conduite. La mesure porte sur la distance verticale entre les plans horizontaux constitués par le point le plus haut du casque resp. l'arête supérieure du dossier.

La position normale de conduite correspond à la position prise par le pilote dans le kart durant le compétition. Un dossier de siège aussi vertical que possible est recommandé. Les spécifications pour le siège de sécurité CIK-FIA sont publiées sur le site www.cik-fia.com sous la rubrique Regulations /Specifications.